— Lefevre Paul, 18 ans, relevé de tentative de vol, ambulant à Armentières, fut trouvé par un rondier de nuit dans un tuyau en ciment de 1m de diamètre dans lequel était dissimulée une petite glacière dans laquelle étaient dissimulées une petite glacière, deux bouteilles de bière.

— Dewalle Lucien, commerçant à Roubaix, devra comparaître pour vol d'effets à bretelles.

— Pierart Clémence, veuve Vinchent, 55 ans, de Vieux-Berquin, fait quatre fois des témoins du vol qui en résulte, à une autre audience.

— Ruyssen Edouard, 20 ans, de Armentières, 10 jours, pour vol de vélos à Pérk.

— Delaporte Lucien, 18 ans, commerçant à Lille, 10 jours, pour vol de vélos à Pérk.

— Bertaux Eugène, 14 ans, journalier à Pérk, 10 jours, pour vol de vélos à Pérk.

— Bartiaux Louis, 20 ans, de Wambrechies, 1 jour, pour vol de vélos à Pérk.

— Delbaye Louis, 24 ans, opticien à Wambrechies, 1 jour, pour outrages au garde Parpette et rébellion à la police des tabacs, 50 fr., sursis, et dommages de 5 fr.

— Chauvel Emile, 19 ans, de Wambrechies, 1 jour, pour vol de vélos à Pérk.

— Lauveau 25 fr. d'amende pour vols, 50 fr. de dommages-intérêts.

— Damale Emile, 34 ans, de Lauvrot, 8 jours, pour coups à Mme Lauvrot, et à 5 fr. pour livrets.

— Paillotin Eugène, 24 ans, et son frère Jules 23 ans, de Wignehies, pour coups réciproques, chacun 16 fr.

— Chenu Joseph, 65 ans, de Lauvrot, 10 fr. pour bris de clôture et 5 fr. pour vagues.

— Duenkrandt Théophile, 25 ans, de Lauvrot, pour coups, bris de clôture et infraction à arrêté d'expulsion, 2 mois et 17 fr.

— Carré Victorine, femme Dumesnil, 40 ans, de Bordeaux, pour vagabondage, 16 fr.

— Maubray Paul, 25 ans, journalier à Houtout, ne travaille plus depuis longtemps, s'enivre et battait lorsque sa femme, effrayée par ses menaces, lui donne de l'argent, il la frappe. Il a même été jusqu'à dire qu'il la tuerait s'il était condamné. Par défaut six mois de prison et 11 fr.

— Gallez Ferdinand, 19 ans, et Dumesnil J.-B., manœuvres, étant à Pont-sur-Sambre, frelatèrent du garde champêtre requis pour les expulser d'un domaine où ils le menaient de l'est raser.

Le premier 50 fr. de 8 jours, chacun 11 et 6 fr. d'amende.

— Scouflaire Oswald, 32 ans, de Maubeuge, et Vincent Georges, 25 ans, pour coups, le 1er, défaut, 6 jours, le 2e, 25 fr.

— Dairé Placide, 17 ans, d'Hautmont, un mois pour coups à Delaney.

— Moullet Albert, 19 ans, et Thillotay Joseph 18 ans, verriers à Fourmies, chacun 16 fr., violence à M. Ratten.

— François Léo 26 ans, journalier, pour coups à M. Bertrand, du Pont-sur-Sambre, pour défaut, 10 jours.

— Pamart Arthur, 23 ans, chômeur à Fourmies, 25 fr. d'amende, sursis, pour coups à Dupuys, 5 fr. pour vagues.

Les contrebandiers. — Fleurquin Louis, 10 ans arrêté à Jeumont, faisant la contrebande en voiture, dit se nommer Wattien, il s'évade de la chambre de sûreté, 6 mois de prison et 2.000 fr. d'amende.

— Lefevre Edouard, 35 ans, à Lille, récidiviste, 6 mois et 625 fr.

— Detrenoy Rosalie, 22 ans, et Lecluse Marie, 20 ans, de Sous-le-Bois-Tourbeux, chacune trois mois, la seconde avec sursis, et solidairement 125 fr. d'amende.

PETITE CORRESPONDANCE

Droit social

T. D. I. D. — La solution de la question que vous nous posez serait abertue par une action en désaveu de paternité, exigeant une impossibilité physique ou une impossibilité morale de cohabitation entre les époux durant la période légalement présumée de la conception. L'adultère de la femme n'est pas par lui-même une cause de désaveu. Il faut, outre l'adultère, que la présomption du fait soit détruite par des faits. Peut-être pourriez-vous agiter de cette dernière raison. Dans tous les cas, commencez par intenter votre action en divorce, vous êtes en présence d'un procès pénal, vous pourrez vous apporter une solution pour demander l'assistance judiciaire pour le mineur et ainsi augmenter vos chances de succès.

Raymond. — La situation est théoriquement assez simple. Le défunt, lorsque de son premier mariage deux filles majeures et mineures, elles ont dû reclamer la part de leur mère, donc, il en reste à choisir que du défunt et celle-ci lorsque, en fait : 1° deux enfants légitimes, 2° un enfant naturel ; 3° un conjoint survivant. L'usufruit de la dernière est, d'une part à enfant légitime sans qu'elle puisse en exiger un quart ; d'autre part l'enfant naturel reconnu n'a le droit qu'à la moitié d'une part d'enfant légitime. Au cas particulier l'usufruit du conjoint survivant sera donc de un quart et la part des enfants légitimes des 3/4 de reste ou des 3/4 des 3/4 de la succession, celle de l'enfant naturel de 1/8 des 3/4. Pour demeurer dans l'invariabilité il faut que ils ne héritent y consentent et si on faisant la déclaration, car soit ou peut être forcé de demeurer dans l'indivision. La volonté d'un seul suffit donc pour rendre le partage indispensable et par suite le vente judiciaire avec tous les frais, et ses héritiers est mineur.

D. B. — La loi indique qu'en matière de soutien indispensable de famille, les demandes sont adressées par les familles au maire de la commune de leur domicile et pas ni transmises au préfet avec l'avis motivé du conseil municipal. Il est admis par nos documents pas un conseil régional au moins deux fois l'un au chef-lieu de département. Les décisions du conseil sont rendues en séance publique, elles fixent la date à partir de laquelle les allocations sont dues. Il est exact que le montant des allocations accordées ne peut dépasser 6 % du contingent, il vous faudrait d'abord connaître l'avis donné par le conseil municipal. S'il a été défavorable, rien à faire que le conserver à votre opinion, dans la mesure contraire cherchez à vous informer par votre conseiller général qui seul peut à bon rapport votre demande et demandant au conseil municipal votre transport de bois disponible en son avis la cause de votre échec.

E. P., rue Leon-Gambetta, Cysoing. — Les renseignements que vous ont été donnés sont parfaitement exacts. Il dont être procédé à la vente par le maire du mobilier assuré obligatoirement de deux témoins ou recors, qui doivent être Français majeurs, rien parente ni alliés au domestiques des parties ou de l'huissier jusqu'au degré de cousin issu de germain exclusivement. Le poursuivant ne peut ni assister aux opérations ni s'y faire représenter par mandataire. L'huissier qui procédera à une saisie en présence du saisissant encourrait une grave responsabilité, mais cette circonstance n'entraîne pas nécessairement la nullité de la saisie. Le but de cette décision est que sa présence pourrait être le prétexte de querelles ou même de violences. En matière d'exécution pour non paiement après jugement l'huissier est chargé des voies d'exécution. Il peut se faire assister, si nécessité se fait sentir par la force armée. L'intervention du propriétaire demeure inutile pour la même raison que dans le premier cas.

Compiègne rue Mainé. — Si les faits se sont passés ainsi que vous nous l'indiquez il paraît bien que vous avez droit au mois de janvier à titre de préversion. Vous pouvez parfaitement recevoir votre mois de décembre tout en faisant vos démarches qui au mois de janvier pour vous vint immédiat. Il vous faudra à 1 janvier dans ne pas vous présenter pour travailler comme de coutume. Il nous semble difficile dans le cas où vous serait obligé à travailler pendant ce mois de vous refuser à donner des renseignements : votre successeur s'il vient au bureau en même temps que vous, on peut toujours s'arranger d'ailleurs pour donner des conseils tout en lui disant de travailler. Il est évident que si vous n'étiez pas occupé toute la journée vous ne pouvez prendre deux heures par jour pour chercher une place : cette clause d'existe que pour ceux qui travaillent toute la journée, et encore tout-il pour certaines, le préavis pour la durée de deux heures. Si vous appelez votre patron devant le juge de paix il faudrait évidemment établir votre indispositions par certificat médical, vous devriez bien lui de la produire de suite à votre patron.

N'oublions pas ce bédéfiant E. L. — Les personnes qui vous ont conseillé se sont trompées. L'article 8 de la loi du 21 juin 1907 stipule en effet que « La fille et la fille qui n'ont pas atteint l'âge de vingt et un ans accomplis ne peuvent contracter mariage sans le consentement de leurs père et mère, en cas de dissentiment, le consentement du père suffit. » Avant cette loi le consentement des père et mère était indispensable pour la fille jusqu'à l'âge de 25 ans, elle n'a donc fait que reporter à vingt et un ans l'âge où la fille peut se marier, même si ses parents ne le voulent pas autrement dit à anticiper cet âge pour les jeunes gens et les jeunes filles : mais elle n'a aucunement changé l'âge fixé antérieurement pour les jeunes filles.

Un lecteur assidu. — Votre père, dites-vous est viager d'une maison et d'un mobilier par cela même qu'il n'est que viager, il ne dispose que de l'usage du mobilier et en a l'usufruit pour parler en terme de droit, il ne peut donner que ce qu'il a, c'est-à-dire l'usufruit jusqu'à sa mort mais non la propriété pleine et entière. Pour être plus clair il peut louer ou prêter gratuitement les meubles dont il a l'usufruit, il charge pour le locataire ou l'emprunteur de la restituer au moment où il viendra à mourir.

A B. — 1° De ce moment où il a été acquis pendant le mariage, il appartient à la communauté vous devez donc le partager 2° Nous ne voyons pas pour le moyen de satisfaire votre désir en dehors d'une convention spéciale passée avec vos beaux-parents qui demeurent toujours obligés d'imposer d'une part de leur bien, s'ils n'ont rien d'autre enfants que vous, femme, aujourd'hui morte, et du tout dans le contraire votre droit sur la succession de votre mari décédé est un simple droit d'usufruit partant sur la moitié de la dite succession, puisque vous n'avez pas d'enfant. 3° Si ces enfants sont vous pouvez faire la déclaration de succession vous-même, mais la situation nous paraît ici assez délicate aussi nous vous conseillons d'avoir recours au notaire 4° Ou vous devez faire une déclaration à l'enregistrement, adressez-vous au receveur de votre canton, il vous donnera le nom des renseignements nécessaires 5° Les frais s'y dernierment sont payés par le conjoint survivant. Quant aux frais de succession, ils seront supportés par le conjoint survivant et les enfants pris en réalité en commun-prenant.

Maître D.

PECTORAL
LILLOIS
Remède scientifique à base de Terpinol, Menthol, Eucalyptol, etc.
SOULAGE IMMÉDIATEMENT ET GUÉRIT
TOUX, RHUMES
GRIPPES, BRONCHITES, etc
La Boîte
1 fr. ; franco contre 1 fr. en timbres
Phie DUBUS, 7, rue des Arts, LILLE

PROGRAMME DES SPECTACLES

THEATRES MUNICIPAUX DE LILLE

(Direction : A. Bourgeois)

KURSAAL

A l'occasion du Nouvel An, les spectacles dans les deux théâtres seront vraiment intéressants.

Aujourd'hui, en matinée à 2 heures : Les 39 Avare de Chaverny ; et soirée à 8 heures : 1re représentation reprise de *Miss Helyett*.

Demain, en matinée, *Miss Helyett* ; en soirée à 8 heures : *Si j'étais roi*.

GRAND-THEATRE

Ce soir, au Grand-Théâtre, en soirée à 8 h. 1/4 : *Les Petites Duchesses*, *Les Noces de Jeannette*, *Le Père du Régiment*.

Demain, relâche.

Dimanche en matinée, à 2 h. 1/4 : *Les Pirates de la Savane* ; en soirée à 8 h. 1/4 : *Roger la Honte* et *Les Mousquetaires au Couvent*.

Omnia Pathé (rue Esquermoise). — Aujourd'hui matinée à 4 h. soirée à 8 h. Nouveau programme. Il faut commencer gaiement l'année. Aussi les scènes comiques seront-elles nombreuses. On rira beaucoup, mais cela n'empêche pas de prendre sous de touchants souvenirs, tels que ceux de Jeanne d'Arc et martyr Louis XVII, le pauvre petit Dauphin de France, dans la Crèche Pathé nous retrouvons les angélusses.

Programme de famille par excellence et applaudi à un grand succès. 43819

Le meilleur orchestre est l'orchestre Pathé Palace ses nouvelles créations. Son succès est incontesté. On peut fréquenter rue Neuve. 2

Cinéma tous les jours aux Galeries Lilloises. 9966

Pianos E. BUGAND

76, Boulevard de la Liberté Lille Avec un premier versement de 30 fr. vous pouvez obtenir un piano du 1er marques Erard, Pleyel ou Gaveau. 8011

Brasserie Universelle (Casino des Familles) — M. Le Boucher directeur-propriétaire, passe du Théâtre Lille. — Tous les jours Matinée de 1 à 7 h. ; soirée à 8 h. 1/4 : Spectacle Concert. Programme : Les Erdnas acrobates, équilibristes ; Mme Milcent, diseuse à vue. Les sœurs Lyphay danseuses hongroises, Dora Lisar, chanteuse à vue, Rodiap and Tiamas duettistes acrobatiques, jongleur équilibriste. Les Filipanas, les élégants duettistes, danseurs comiques, Mme Fauve, romancière.

A chaque représentation : deux séances de cinématographie. L'Universel Cinéma.

Entrée libre en semaine. — Banquetes et fêtes, enlever, 0 fr. 20.

Restaurant de 1er ordre. — Cuisine soignée. — Prix du jour, 0 fr. 70 ; plat du jour : 1 franc. 43480

La *Grande Pharmacie de France* est le meilleur établissement — Entre à Marier la pensée ; trouve toutes les spécialités et médicaments les plus convenables à des prix défiant toute concurrence. — Pharmacie spéciale d'ordonnances. 4054

LES EFFETS DU FROID

C'est en rétablissement des fonctions de la peau qu'il faut attribuer la plupart des affections qui sévissent à cette époque de l'année. En effet, pendant la saison chaude, la sueur, liquide d'excrétion, le dépuration du sang élimine hors du corps des résidus : chlorure de sodium, des acides gras, de l'urée et autres produits, dont l'élimination est nécessaire. Or, le froid, en diminuant la sueur, rend cette élimination impartaite. De la recrudescence de toutes les affections de la peau, de tous les vices du sang, eczémas, ulcères varqueux, etc., et la vogue toujours croissante des véritables remèdes tels que :

Le Depuratif Delezenne et la Bonne Sainte-Geneviève

guérissent les affections les plus rebelles et les plus anciennes. Le Depuratif Delezenne est recommandé par les médecins les plus en renom pour purifier le sang dans les cas de Dartres, Eczémas, Ulcères de vernes, Acnétés, Clous, Vices du sang. Le flacon : 6 francs.

La Bonne Ste-Geneviève s'emploie comme vous demande. — Le sel à dans les Dartres, Boutons, Impetigo, Boutons, Plaies, Abcès, Clous. Le n° 1 pour les Eczémas, Dartres, Acné, Ulcères de vernes. Le n° 2 dans les Affections parasitaires et les Plaies anciennes. — Le prix est de 6 fr. 50 la pot, quel qu'en soit le numéro.

Phie DUBUS, 7, rue des Arts, en face la rue de Roubaix, Lille.

EVITER LES CONTREFAÇONS

Des attestations de personnes guéries d'affections datant de 20 ans et plus sont à la disposition de tous ceux qui en feront la demande. 4520

CALENDRIER

Vendredi 1er Janvier 1909. — 1er jour de l'année.

Soleil, lever à 7 heures 46, coucher à 4 heures 11.

Lune. Lever à 1 heure 50, coucher à 3 h. 10. Le jour de la lune.

Le dernier du jour est en augmentation de son minuit sur la veille.

Temps probable. — Un temps nuageux est probable avec température très basse dans le nord.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

du 31 Décembre

Baromètre à 8 h. du matin 771 m m
Hauteur depuis hier midi à 8 heures 9 m m 7.
Température de l'air 10.7
Températures extrêmes depuis la veille.
Minima + 10° atteint ce matin à 7 heures
Maxima + 6° atteint à 2 heures hier soir
Etat hygrométrique 91
Météor d'eau tombée depuis la veille à 8 heures du matin 0 m m
Direction du vent Sud-Sud-Est.
Etat du ciel. Pur.

INDUSTRIE - COMMERCE

Mouvement du port de Dunkerque

Entrées du 30. — Cabotin, vap Londres, vap ang. Cité of Calcutta, 1260 tx, cap. Rae, 6-m, Shelgrove, Durno 1 cat. — Bordeaux, vap ang. Lerwick, 1149 tx, cap. Pratt, marchandises, Norgaard, durno 1 cat. — Libau, vap dan. A.-N. Nansen, 864 tx, cap. Paasche 6-m, Duchalais, quarantaine. — Bergen, vap. dan. Adelgrid-Alberson, 614 tx, cap. Schubert, 6-m, Dethlefsen, durno 1 gaul. — Goole, vap. ang. Emden, 577 tx, cap. Hanson, 6-m, Hutter, Marion.

Du 31. — Saigon, vap. Havre, vap all. Sambia 2604 tx, cap. Meiter rte Hutter, durno 7 cat. — Brest, vap. fr. Claudon, 635 tx, Gaubert, 6-m, Leroy, Marion.

Sorties du 30. — Grimsby, vap. ang. Gallia, 656 tx, cap. Evans, lège Durno. — Bordeaux, vap. fr. Liberté 144 tx, cap. Kerlan, 6-m Hocquet. — Hamburg, vap. fr. N.-Verbechmoes 825 tx, cap. Christ, 6-m Hocquet. — Liverpool, vap. ang. Indralema 4344 tx, cap. Trotter, 6-m, Gaudefroid. — Newport, vap. ang. Atlalla 1016 tx, cap. Dymond, lège, Debaecker. — Havre, vap. fr. Jean Bart, 195 tx, Brenet, 6-m Debaecker. — Bordeaux, vap. fr. Dédon, 813 tx, cap. Rouzel, 6-m, Leroy.

Du 31. — Cardiff, vap. cap. Rapido 958 tx, cap. Arvosotis, lège, Leroy. — Lorient, goel fr. Saint-Pierre, 110 tx, cap. Malé, charbon Leroy.

LAINES

Marché à Terme du 31 décembre

Laines peignées (type cinque)

Boubaix (suite)

Janvier 5.35, février 5.30, mars 5.275, avril 5.275 mai 5.250, juillet 5.175, août 5.175.

Tourcoing (4 h. 5)

Bourse fermée.

AFFAIRES TRAITEES A LA CORBEILLE

Roubaix Tourcoing. — On a traité 90,000 kilos dont détail suit :

Le matin : Sur janvier 55.000 kil à 5.35, 5000 kil à 5.375, sur février 5000 kil. à 5.30, sur mars 5000 kil à 5.275, sur avril 15.000 kil. à 5.22, 20.000 kil à 5.275, sur mai 5000 kil à 5.250, sur juillet 5000 kil à 5.175, sur août 5000 kil à 5.175 — Total : 90.000 kilos

Les 1er et 2 janvier 1909. Bourse fermée.

SUIVI

Matin : inchangé.

MARCHE AUX BESTIAUX DE LILLE

Lille, le 30 décembre 1908.

Espèces d'animaux	Amenés	Vendus	Prix du kilo net en kilos vif	1re	2e	3e
Bœufs	146	113	2a	1 [illegible]	[illegible]	[illegible]
Vaches	348	81	4a	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Taureaux	8	8	3a	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Veaux	63	63	4a	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Moutons	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Porcs	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

HALLES CENTRALES

Viande à la cheville

Prix en kilogrammes, octroi compris

Lille, le 30 décembre 1908.

Bœuf, 1re qualité, 1.90 à 1.60 — Vache, 1re qualité 1.60 à 1.50 — Taureau, 1re qualité, 1.50 à 1.40 — Veau, 1re qualité, 1.30 à 1.20 — Mouton, 1re qualité, 1.30 à 1.20 — Porc, 1re qualité, 1.30 à 1.20

MARCHE AUX FOURRAGES

Prix au 100 kilos octroi compris

Lille, le 30 décembre 1908.

Paille 1re qualité, 35 fr. à 36 — Paille deuxième qualité 30 fr. à 32 — Foin 1re qualité, 100 fr. à 105 — Luzerne, 1re qualité, 105 fr. à 108 — Trèfle, 1re qualité 95 fr. à 98 — Luzerne 1re qualité 100 fr. à 105 — Trèfle 1re qualité 115 fr. à 100 — Navettage, 1re qualité 95 fr. à 90

MARCHES DE PARIS

Bourse commerciale du 31 décembre

DEPECHE DE L'HEURE 12

Cours précédents	Cours du jour matin	Cours du jour midi	Cours du jour soir	Cours du jour clôture
Colonies				
Amérique				
Afrique				
Rhin				
Espagne				
Belgique				
Portugal				
Suisse				
Bourse				

COURS DE CLOTURE

Colonies	Belgique	Lisbonne	Alcool
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Rhin	Espagne	Portugal	Suisse
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

BESTIAUX

Poids (à Villette, 30 décembre 1908)

Vente facile sur le gros bétail longuement sur les veaux, les moutons et les porcs

	Amenés	Vendus	1re	2e	3e	Prix extrêmes
Bœufs	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vaches	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Taureaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Veaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Moutons	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Porcs	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Poids de viande nette kilo : 1.22 à 1.30

Entrées au abattoirs : 176 chevaux [illegible]

Prix des fourrages : 55 bottes [illegible]

Nouvelles viandes aux étalages le 31 déc. : [illegible]

METAUX

Cuivre — Etain — Plomb — Zinc — Antimoine

Londres, le 30 décembre

Cuivre — Comptant £ 63 10/0 la tonne, 100.50 les 100 kil. stationnaire. — 3 mois £ 64 15/0 la tonne : 65 les 100 kil baisse.

Etain (Détroits) — Comptant £ 128.10 la tonne : 128.75 les 100 kil. baisse. — 3 mois £ 130 la tonne : 132.50 les 100 kil baisse.

Plomb (Espagne) — Comptant £ 12 1/0 la tonne 12.10 les 100 kil. hausse.

Zinc. — Comptant £ 21 1/0 la tonne : 22.10 les 100 kil. hausse.

Antimoine (Régulus). — 68.20 à 69 les 100 kil., stationnaire.

Coupons payés sans commission

Exécution d'ordres en Bourse de Paris, moyennant 1 fr. 50 par mille, tous frais compris.

Ordres en Bourse de Lille aux conditions officielles

Les ordres pour l'étranger étant exécutés par agent directe aux Bourses respectives, sont facturés aux conditions les plus réduites.

SCHNEIER, FAVIER & Cie
5, Grande-Place. — LILLE
ENSEIGNE DE LA BOURSE
LE RENSEIGNEMENT GÉNÉRAL
Purchase la Bourse
Abonnement : 2 francs par an

BOURSE DE LILLE

DU 31 DECEMBRE 1908

Actions cotées

MINES	31	30	29	28
Aniche (ex 5)	1191	[illegible]	1191	1181
Annœulin	1400	1441	1400	1400
Auchy	7800	7845	7800	7800
Douai	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Douchy	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dourges	924	905	907	913
— (ex div.)	87 25	88 50	84 75	89
Dutry-Courrières	4000	3775	4100	4000
— (ex div.)	75	75	75	75 50
Flandres	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Grand-Hornu	1350	1350	1350	1350
Hasnon	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lens	1110	1110	1110	1110
Lille-Bonchy	1000	997	1000	995
Marchiennes	840	840	840	839
Marles	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Mons-en-Pévèle	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ostricourt	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Rieulay-Rachy	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sarre et Moselle	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vieux-Condé	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— (ex div.)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vieux-Lille	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Wallers-Arenberg	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Wendel	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Wicoulne	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Zeverbergen	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Zeverbergen (ex div.)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bassin de Douai	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bassin de Douai (ex div.)